RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 95603DA3-BB7F-4D4E-A1ED-0DF55F56D1E2

JM FINANCES

Société par actions simplifiées au capital de 400 950 €
Siège social : 5B Impasse de Peiroard, 04310 PEYRUIS
890 454 168 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1/07/2025

L'an 2025,
Le 1er juillet 2025,
A 17h00,

Monsieur MARAIS Jérémy, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la société JM FINANCES,

Associée unique et président de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Première résolution

L'Associé unique après avoir pris connaissance du projet de création d'une nouvelle activité de location achat-vente de matériels de plaisance et de loisir, décide de modifier l'objet social des statuts et de remplacer l'article 2 de statuts à compter du 1er juillet 2025 par :

Article 2 : Objet social
La société a pour objet :

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Toutes prestations administratives aux filiales.

La location, achat-vente, de matériels de plaisance et de loisir neufs et d'occasions.

La participation de la Société, par tous moyen, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.



Docusign Envelope ID: 95603DA3-BB7F-4D4E-A1ED-0DF55F56D1E2

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société ne peut procéder à une offre au public de titres financiers sous réserve des exceptions visées à l'article L. 227-2 du code de commerce ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

Deuxième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées.

Le Président, Associé unique

Monsieur Jérémy MARAIS

DocuSigned by:
Jérémy MARAIS - MARAIS TP
7B26B67C5E9546E...